

2017



Marcillé-la-Ville

Bulletin Municipal



MAIRIE

27 Rue de Normandie

53440 Marcillé-la-Ville

Tél : **02.43.00.70.43**

Fax : 02.43.00.78.14

mairie.marcille.la.ville@wanadoo.fr

HORAIRES

Lundi : *Fermé au public*

Mardi : 8h30 – 12h30/13h30 – 17h30

Mercredi : 8h30 – 12h00/ *Fermé l'après-midi*

Jeudi : 8h30 – 12h30/13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h00/ *Fermé l'après-midi*



RELAIS POINT POSTE

Ce service est fourni par la Boulangerie TALOIS :

- vente de timbres et d'enveloppes,
- envoi du courrier en recommandé,
- envoi et retrait des colis et du courrier,
- assure certaines opérations bancaires.

Départ du courrier à 16h00 la semaine, 11h30 le samedi.



NUMÉROS UTILES

Cantine : 02.43.00 .07.09

Centre de Loisirs : 02.43.00.71.16

École publique H. Matisse : 02.43.00.77.08

École privée Sainte Anne : 02.43.00.06.20



Le Conseil Municipal		4
Le Mot du Maire		5
Le Budget Communal		6
Les Écoles		10
Le Service Restauration		11
L'Accueil de Loisirs		12
Les Assistantes Maternelles		15
La Bibliothèque		16
La Fête des Mères		17
Le Repas des Aînés		18
Les Maisons Fleuries		19
Informations Diverses :	Location salle socioculturelle	20
	Service religieux	21
	Tarifs cimetières	22
	Les élections 2017	22
	Recensement	23
	Carte d'identité	24
Nos Joies et Nos Peines		25
Les Travaux Communaux		26
Résidence des Orchidées		29
Informations Déchetterie		30
Informations Compostage		32
Informations Utiles :	Les Rongeurs Aquatiques	34
	Lettre info FDGDON	36
	Info Espace Énergie	37
	PLUi - SCoT	38
	Sentiers de randonnée	41
Les Associations		42
Artisans / Commerçants		52

Le Conseil Municipal



**Gaston
GENEST**
1^{er} Adjoint



**Guy
BEAUJARD**
MAIRE



**Serge
BLIN**
2^{ème} Adjoint



**Fabienne
DELANGLE**



**Maryline
LANDEMAINE**



**Nelly
GUIHERY**



**Sandrine
CAUGANT**



**Laurence
BRAULT**
3^{ème} Adjointe



**Rémi
BRISARD**



**Fabrice
DUVAL**



**Eddy
BOUHALLIER**



**Loïc
LE BORGNE**



**Yves
VEILLARD**

Le Mot du Maire

L'année 2016 a encore été frappée par de terribles attentats lâches et meurtriers, espérons que 2017 sera pleine de sérénité et de calme.

Le 1^{er} janvier 2016 a vu notre communauté de communes s'agrandir, nous sommes maintenant 33 communes pour former « Mayenne Communauté » pour 39 000 habitants.

Dans notre commune l'année 2016 a vu la restauration de la toiture de l'église ainsi que du plancher et des bancs. La construction du terrain multisports : équipement très attendu par les jeunes, je souhaite que cet équipement soit respecté et reste en bon état pour que tout le monde puisse en profiter le plus longtemps possible.

Pour 2017 nous allons construire des sanitaires et un petit parking à l'arrière du St Anne, pour développer la restauration. Les commerces sont la vie de la commune, faisons tous en sorte de les conserver.

2017 verra enfin la phase finale de nos lotissement : 2 parcelles ont été vendues aux Orchidées et une au Clos du Verger. Un grand merci à toutes nos associations qui sont le dynamisme de notre commune, merci également au personnel communal toujours dévoué pour apporter à notre commune son fonctionnement et son bien-être. Malheureusement l'année 2017 verra la fermeture de l'Ecole Ste Anne, la réouverture d'une 4^{ème} classe à l'Ecole Henri Matisse sera effective à la rentrée prochaine.

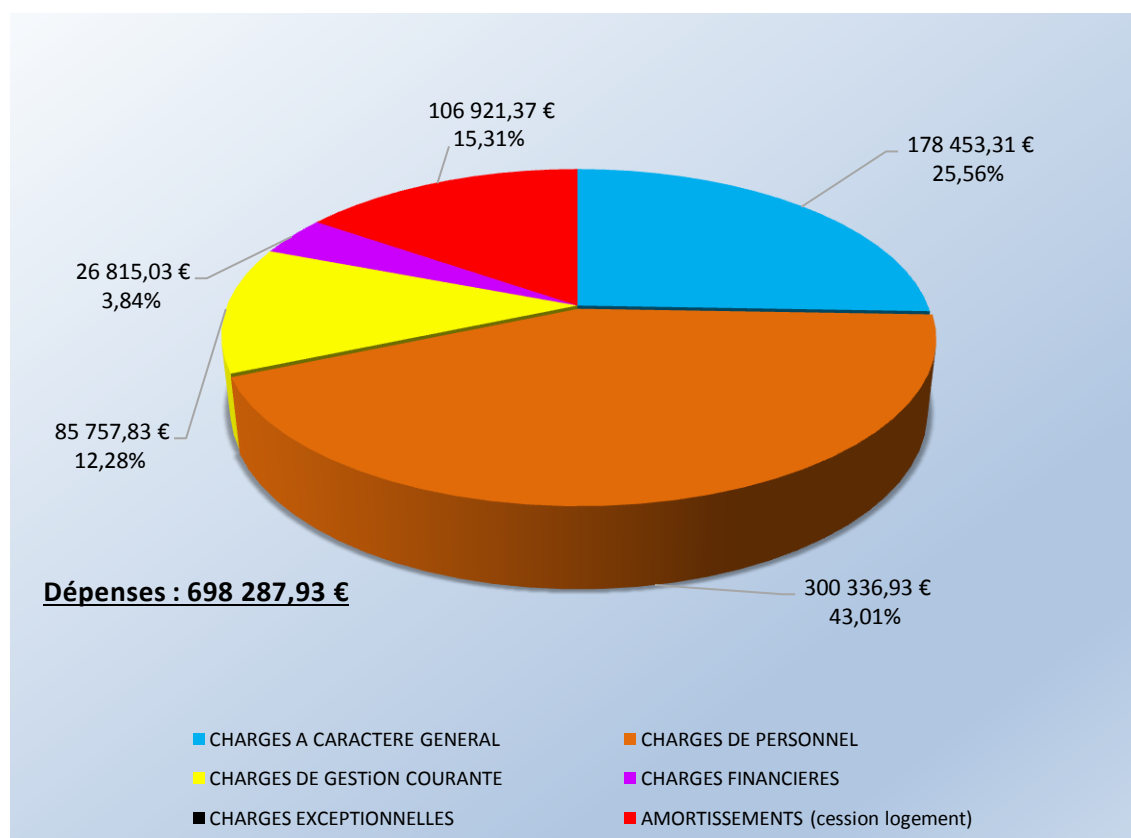
Faisons tous que notre commune garde son dynamisme et sa joie de vivre.

Guy BEAUJARD

Le Budget Communal

Le Budget Fonctionnement / Dépenses

TOTAL DEPENSES	BP 2016	%
	698 287,93 €	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 453,31 €	25,56%
CHARGES DE PERSONNEL	300 336,93 €	43,01%
CHARGES DE GESTION COURANTE	85 757,83 €	12,28%
CHARGES FINANCIERES	26 815,03 €	3,84%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3,46 €	0,00%
AMORTISSEMENTS (cession logement)	106 921,37 €	15,31%



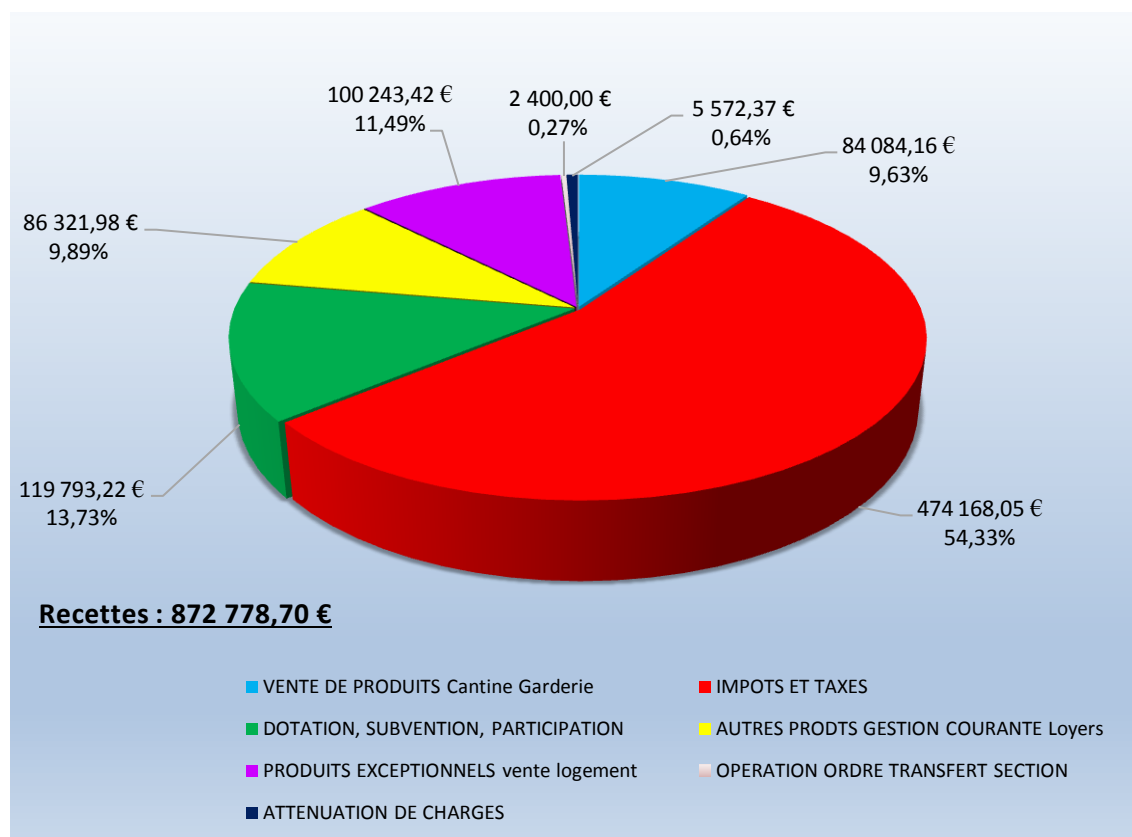
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général comme l'eau, le gaz, l'électricité, l'entretien du patrimoine de la commune, les assurances ainsi que les charges de personnel et financières (intérêts d'emprunt).

(La section Charges exceptionnelles de 3,46 € n'apparaît pas sur le graphique)

Le Budget Communal

Le Budget Fonctionnement / Recettes

TOTAL RECETTES	BP 2016	%
	872 778,70 €	
VENTE DE PRODUITS Cantine Garderie	84 084,16 €	9,63%
IMPOTS ET TAXES :	474 168,05 €	54,33%
Dont Taxes Foncières	228 011 €	
Dont Attribution compensation par Mayenne Communauté	216 411 €	
Dont Fonds de Péréquation Mayenne Communauté	14 557 €	
Dont Taxe additionnelles aux droits de mutation ...	15 189,05 €	
DOTATION, SUBVENTION, PARTICIPATION	119 793,22 €	13,73%
AUTRES PRODTS GESTION COURANTE Loyers	86 321,98 €	9,89%
PRODUITS FINANCIERS	195,50 €	0,02%
PRODUITS EXCEPTIONNELS vente logement	100 243,42 €	11,49%
OPERATION ORDRE TRANSFERT SECTION	2 400,00 €	0,27%
ATTENUATION DE CHARGES	5 572,37 €	0,64%



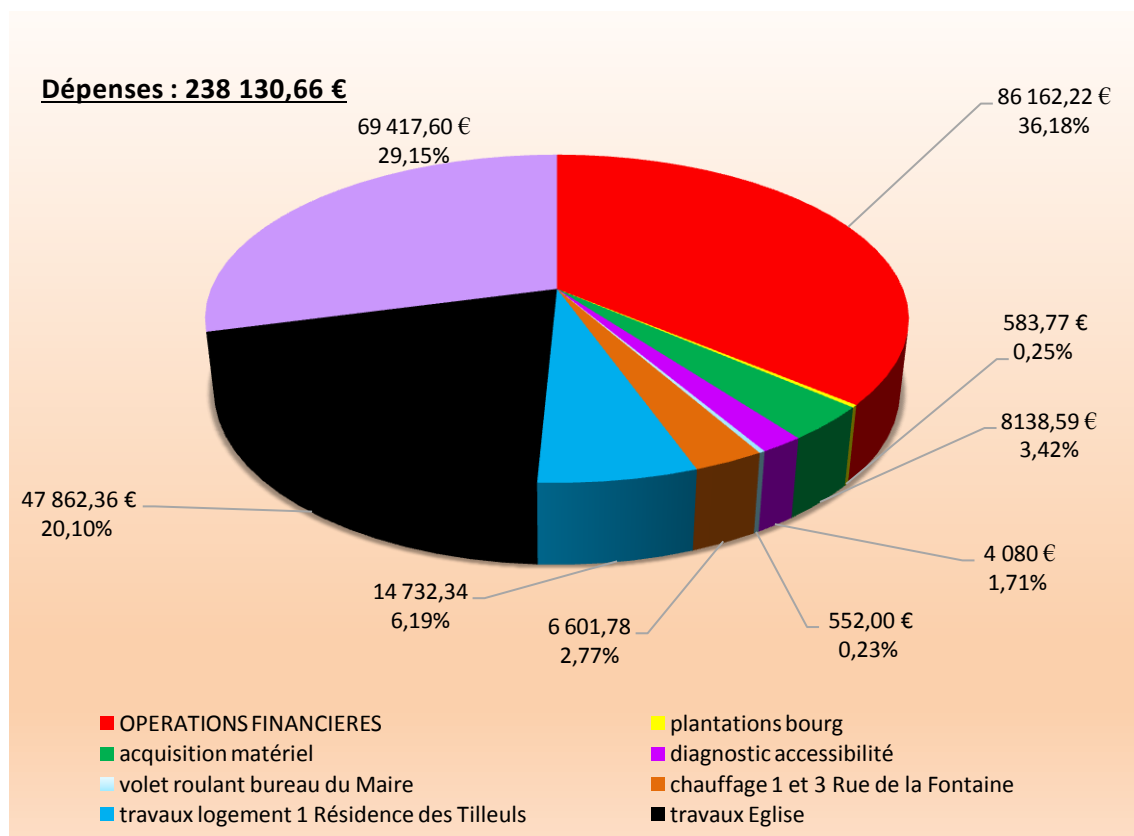
La fiscalité locale représente 26,12% des recettes de fonctionnement de la commune, Mayenne Communauté participe à hauteur de 26,46 %.

(La section Produits financiers de 195,50 € soit 0.02% n'apparaît pas sur le graphique)

Le Budget Communal

Le Budget Investissement / Dépenses

TOTAL DEPENSES	BP 2016	%
	238 130,66 €	
OPERATIONS FINANCIERES	86 162,22 €	36,18%
OPERATIONS EQUIPEMENTS		
plantations bourg	583,77 €	0,25%
acquisition matériel	8 138,59 €	3,42%
diagnostic accessibilité	4 080,00 €	1,71%
volet roulant bureau du Maire	552,00 €	0,23%
chauffage 1 et 3 Rue de la Fontaine	6 601,78 €	2,77%
travaux logement 1 Résidence des Tilleuls	14 732,34 €	6,19%
travaux Eglise	47 862,36 €	20,10%
terrain Multisports	69 417,60 €	29,15%

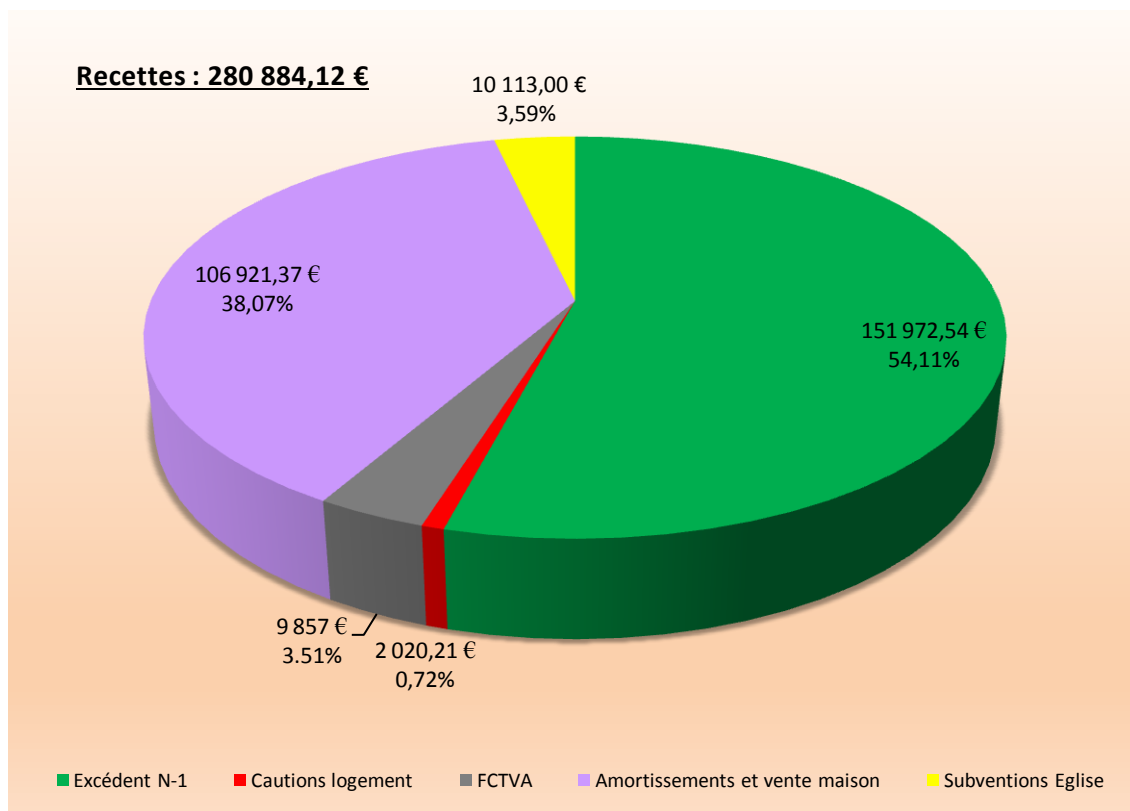


Les principaux investissements 2016 concernent les travaux de l'Eglise, le terrain Multisports et les travaux dans les logements communaux. L'acquisition de petits matériels correspond à l'achat d'un portable et de tablettes pour le Centre de Loisirs, d'un ordinateur pour la Salle directeur de l'école Henri Matisse, 3 tables pour le plan d'eau, un réfrigérateur Centre de Loisirs et Cantine.

Le Budget Communal

Le Budget Investissement / Recettes

TOTAL RECETTES	BP 2016	%
	280 884,12 €	
Excédent N-1	151 972,54 €	54,11%
Caution logement	2 020,21 €	0,72%
FCTVA	9 857,00 €	3,51%
Amortissements et vente maison	106 921,37 €	38,07%
Subventions Eglise	10 113,00 €	3,59%



Les principales recettes sont constituées par l'autofinancement, les subventions d'équipement et la vente d'un logement.

Les Ecoles

École Publique Henri Matisse

35 bis Rue de Normandie
02.43.00.77.08

Directrice : Nathalie CAMUS

Située à côté du centre de loisirs, l'école possède 4 salles de classe équipées de matériel informatique et une salle de motricité. Depuis septembre 2014, les enfants sont accueillis dans 3 classes multi-niveaux de la maternelle au CM2. La réouverture de la 4^{ème} classe est annoncée pour la rentrée scolaire 2017-2018.



École Privée Sainte Anne

8 Rue de l'Oseraie
02.43.00.06.20

Directrice : Bénédicte SAUDRAIS

Située à proximité de la salle polyvalente, les enfants sont accueillis dans 2 classes multi-niveaux.

Malheureusement le directeur diocésain de l'enseignement catholique a annoncé la fermeture de l'école. En juillet 2017, l'école Sainte Anne fermera définitivement ses portes.



Remise des dictionnaires 2016

A la fin de l'année scolaire, la commune offre un dictionnaire à chaque élève de CM2 pour marquer leur passage en 6^{ème}. Cette remise des dictionnaires réunit les enfants, leurs parents, les enseignantes des écoles Sainte Anne et Henri Matisse et les élus de Marcillé.



Le Service de Restauration

La commune propose un service de restauration pour les enfants des deux écoles pendant la période scolaire, ainsi que pour les enfants du centre de loisirs sur les temps de vacances.

Ce service permet également de proposer le portage des repas aux personnes âgées qui le souhaitent.



Josiane



Bernadette

Josiane Tourneux prépare les 80 repas dans la cuisine de la salle polyvalente qui se transforme en cantine le temps du midi. Elle assure également l'entretien des locaux et du matériel avec le soutien de Bernadette Niobey.



Tarifs des repas

Repas enfants de la commune : **3.24 €**

Repas enfants hors commune : **3.53 €**

Repas instituteur : **5.84 €**

Repas portage à domicile : **7.84 €**

L'Accueil de Loisirs

Accueil périscolaire/centre de Loisirs

35, rue de Normandie

02.43.00.71.16 / 07.88.28.87.36

Email : **centre-de-loisirs8@wanadoo.fr**

Le blog: **<http://severinebrindeau.wixsite.com/aslhmarcillelaville>**

Q.F. = Quotient Familial	Résidant dans la commune		Hors commune	
	Q.F. ≤ 600	Q.F. ≥ 601	Q.F. ≤ 600	Q.F. ≥ 601
Garderie Matin ou soir	1.27 €	1.32 €	1.64 €	1.74 €
Garderie matin et soir	2.54 €	2.64 €	3.28 €	3.28 €
½ Journée	3.36 €	3.42 €	4.67 €	4.78 €
Journée complète	6.72 €	6.84 €	9.34 €	9.56 €
Semaine complète	30.60 €	31.11 €	43.86€	44.88 €



La Garderie :

Elle est assurée par Séverine Brindeau (directrice), Christine Crétois et Jocelyne Richard.

Elle est ouverte à tous les enfants scolarisés dans les écoles Henri Matisse et Sainte Anne.

Les enfants sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h30 à 08h50 puis de 16h40 à 18h30.

Après un temps de goûter fourni par la commune, diverses propositions d'activités sont faites par l'équipe d'encadrement, en fonction de la demande des enfants. L'aménagement des salles permet aux enfants de s'occuper librement ou de se reposer.



Le Soutien Scolaire :

Mme Sacier (ancienne professeure des écoles) vient bénévolement le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h30. Elle assure une aide aux devoirs auprès des enfants volontaires ou à la demande des parents.



Les mercredis récréatifs :

Les mercredis sont encadrés par Séverine, Christine et une stagiaire en CAP petite enfance Noémie. Une activité différente est proposée sur chaque mercredi : bricolage, cuisine, activités sportives, jeux intérieurs et extérieurs. Retrouvez les programmes d'activités chaque mois, joints au coupon d'inscription à télécharger sur le blog du centre de loisirs.



(Les photos sont issues du blog du centre de Loisirs)

Les Temps d'Accueil Périscolaire :

Les TAP ont lieu tous les vendredis de 13h30 à 16h30.

Les thématiques sont décidées avec les 2 écoles. Un document est présenté aux familles à la rentrée scolaire, il explique ainsi les activités qui seront réalisées avec leurs enfants sur les temps TAP; et les parents doivent remplir la fiche d'inscription. D'autres thèmes sont aussi travaillés en fonction des temps forts de la commune (projet en commun avec la vie associative) et des événements ponctuels (fête du calendrier).

Les activités proposées en TAP sont le chant, les créations manuelles, les jeux d'extérieurs et de société, de la danse, des ateliers cuisine, etc..... Ces activités sont encadrées par une équipe d'animateurs.

L'année scolaire 2015-2016 a été consacrée à travailler sur le thème de l'Afrique (activités manuelles, chants, jeux...). Nous utilisons également les TAP pour réaliser différentes activités en lien avec les associations de la commune. En septembre 2015 nous avons créé un rallye question pour la journée mucoviscidose et en avril 2016 un spectacle pour la fête communale en lien avec le comité des fêtes.



La commune a obtenu une dérogation de trois ans (septembre 2014/juin 2017) pour tester le dispositif des TAP sur le vendredi après midi.

Depuis la rentrée scolaire 2016, la difficulté croissante pour le recrutement du personnel encadrant, ainsi que le nombre d'enfants très fluctuant d'un vendredi à l'autre oblige la commune à réinterroger cette organisation.



Les Assistantes Maternelles

Les Assistantes Maternelles de Marcillé-la-Ville

Mme BUSSON Isabelle 12 rue des jonquilles **02.43.04.22.52** (4 agréments)

Mme GIRAULT Stéphanie 13 rue de l'Oseraie **02.43.04.08.57** (3 agréments)

Mme VENDANGER Laurence 5 rue des libellules **02.43.03.76.72** (4 agréments)

Le RAM de Mayenne

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les animatrices du RAM se déplacent dans différentes communes de la Communauté de Communes afin d'organiser des temps d'animation avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.



Maison de la petite enfance

36 rue de la Madeleine - 53100 MAYENNE
Tél : 02.43.30.30.03 ram@paysdemayenne.fr

<http://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/enfance-jeunesse/relais-assistantes-maternelles/>

Pendant les périodes scolaires Uniquement sur rendez-vous

Lundi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h30

Pendant les vacances scolaires Uniquement sur rendez-vous

Laure Biancat
Anne-Laure Nouchet
02.43.30.30.03 (l'après-midi)

La Bibliothèque

La bibliothèque se situe route de Normandie et est gratuite pour les grands et les petits. Les bénévoles vous y accueillent **le lundi de 16h30 à 18h30** et **le samedi de 11h00 à 12h00**.



Un grand choix de livres pour adultes et enfants est proposé et renouvelé 3 fois par an. Des livres audio et des DVD viennent compléter l'offre, un point d'accès internet est mis à votre disposition.

La bibliothèque est une des 13 entités du réseau de la médiathèque « Le Grand Nord » de Mayenne mettant 133000 documents à votre disposition.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous inscrire sur place. C'est gratuit, rapide et vous pouvez aussitôt emprunter jusqu'à 5 documents pour 3 semaines. La carte d'inscription est valable dans tout le réseau du Pays de Mayenne, le prêt et le retour des livres peuvent s'effectuer dans n'importe quelle des 13 bibliothèques du réseau.



Un grand merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Bibliothèque de Marcillé la ville
35 Rue de Normandie
biblio.marcille@paysdemayenne.fr

La Fête des Mères

Rendez-vous le 28 mai 2017

La fête des mères est l'occasion de se retrouver. Les mamans et les grand-mères sont invitées à partager un vin d'honneur et les enfants viennent déguster la brioche.



Tous peuvent admirer les travaux d'aiguilles réalisés au cours de l'année par « les Dames du Crochet » qui se réunissent à l'ancienne salle de la cantine, tous les vendredis d'octobre à mai.



Le Repas des Aînés

Le Centre Communal d'Action Social n'existe plus. Mais la commune, à travers sa commission Action Sociale, maintient la tradition du « Repas des Aînés » pour les habitants de Marcillé âgés de 65 ans et plus.

Le 8 octobre 2016, le repas a réuni 65 personnes pour partager un moment convivial, en musique. Cette année encore, Franck Joufreau, Charcutier Traiteur à Mayenne, s'est chargé de la préparation du repas. Les membres de la commission ont assuré le service auprès des invités.

Les 25 aînés de 80 ans et plus, qui n'ont pas pu se rendre au repas, ont reçu un « colis de Noël », distribué par les membres de la commission.

Le repas des aînés 2017 est prévu le samedi 14 octobre à 12h30



Le CLIC May'âge

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Au même endroit, on peut rencontrer des professionnels chargés d'informer, d'orienter, de faciliter les démarches et de rassembler les acteurs locaux. Beaucoup sont capables d'évaluer les besoins et d'élaborer un plan d'aide en lien avec les intervenants extérieurs.

15 rue Jeanne d'Arc, 53100 Mayenne
 Téléphone : 02.43.08.09.16 Mail : clicmayage@orange.fr
 Ouvert du lundi au vendredi
 de 9h à 12 h15 et de 13h30 à 17h

Les Maisons Fleuries

Résultat du concours des Maisons Fleuries 2015

Maison très visible de la rue, avec jardin :

1. Stéphane Chemineau
2. Albert Sacier
3. Jean-Paul Forveille
4. Roland Sevin
5. Jérôme Lemonnier
6. Camille Landemaine
7. René Pécatte et Claude Patout
8. Alain Richard
9. Alain Gommard et Joël Gobé

Décor floral sur la voie publique :

1. Suzanne Chêne
2. Claude Bonneau
3. Louis Margerie et Christian Chemineau
4. Yves Huet
5. Georgette Laigre
6. Marie-Josèphe Hubert

Balcons et terrasses :

1. Yves Garreau
2. Gilbert Maharault
3. Claudine Garreau
4. René Decou

Locatifs :

1. Suzanne Veillard
2. Gilbert Duval
3. Jeanine Dernoncourt

Commerces :

1. Boulangerie Talois
2. Café Le Sainte Anne

Résultat du concours des Maisons Fleuries 2016

Maison très visible de la rue avec jardin :

1. Stéphane Chemineau
2. Camille Landemaine
3. Jérôme Lemonnier
4. Roland Sevin
5. Jean-Paul Forveille
6. Albert Sacier

Décor floral sur la voie publique :

1. Yves Huet
2. Suzanne Chêne
3. Louis Margerie

Balcons terrasses cours :

1. Claude Bonneau
2. René Decou

Locatifs :

1. Suzanne Veillard
2. Jeanine Dernoncourt

Commerces :

1. Boulangerie Talois
2. Café Le Sainte Anne



Informations Diverses

Location Salle des Fêtes



	Commune	Hors commune
Réunions diverses	85 €	110 €
Repas + soirée dansante	160 €	240 €
Forfait journée supplémentaire	50 €	70 €
Cuisine	55 €	70 €
Salle des associations en complément	51 €	70 €

- ✓ **Nettoyage salle**, l'heure de ménage effectuée par l'agent communal : 20 €
- ✓ **Caution salle**, à la remise des clefs, restituée après état des lieux : 200 €
- ✓ **Caution ménage**, restituée après état des lieux : 80 €

Un acompte de 40% sur le prix de la location sera demandé à la signature du contrat pour toutes les locations communales et hors commune (excepté pour les associations communales). Cet acompte est non remboursable sauf cas majeurs : décès, maladie grave, accident grave. Un justificatif devra être fourni.

- ✓ **L'électricité** : 0,20 du Kwh, compteur relevé avant et après chaque location.
- ✓ Un **forfait chauffage** de 15 € pour les locations qui ont lieu entre le 15 octobre et le 30 avril.
- ✓ Une **location gratuite par an et par association** excepté l'électricité et le forfait chauffage qui seront facturés.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la mairie.

Des tables sont disponibles à la location, les tarifs et conditions de locations sont disponibles à la mairie.



Informations Diverses

Service Religieux

Paroisse de Sainte Anne sur Aron

12 rue de Baladé
53440 Aron

Tel : 02.43.04.21.00

Mail : paroisse-aron@orange.fr

<http://www.diocese-laval.fr/paroisses/sainte-anne-sur-aron/presentation/>



Curé : Père Pierre-Marie PERDRIX

Equipe Pastorale : Madame Marie-Claude FINOT, Madame Elise CHARDRON, Madame Magali D'ARGENTRE, Monsieur Bernard SAINT-HILLIER

Baptêmes :

Faire la demande 3 mois avant la date de baptême au Presbytère d'ARON au 02.43.04.21.00. Les baptêmes peuvent être célébrés dans l'église de la commune.

Permanences au Presbytère d'Aron :

- ✓ Mardi de 10h à 12h
- ✓ Samedi de 10h30 à 12 h
- ✓ Chaque vendredi de 16h à 17h avec Père Pierre-Marie PERDRIX ou Père Maxime BEUCHER.



Horaires des messes

Retrouver en un clic tous les horaires et lieux de messe de la paroisse grâce à **Eglise-Info**. <http://egliseinfo.catholique.fr/>

Accueil sépulture

Marie-Claude FINOT 06 85 17 28 14 ou
02 43 04 31 11

Edouard MALHERBE 06 61 56 75 53

Le gardiennage de l'église est assuré par Annick HUET.



Informations Diverses



Concession cimetière :

- ✓ Pour une concession de 50 ans : 50 €
- ✓ Pour une concession de 30 ans : 35 €

Columbarium prestige pour 4 urnes :

Une case peut recevoir 4 urnes, 2 plaques d'inscription sont fournies (la gravure est à réaliser par un marbrier à la charge de la famille).

Prix de la case pouvant contenir 4 urnes :

- ✓ Pour une concession de 15 ans : 580 €
- ✓ Pour une concession de 30 ans : 940 €

Jardin du souvenir :

Les cendres sont dispersées à la stèle après en avoir fait la demande à la mairie.

- ✓ La plaque d'inscription : 55 € (la gravure est à réaliser par un marbrier à la charge de la famille)



Les Élections en 2017



Les Présidentielles :

Dimanche **23 avril** et dimanche **7 mai** 2017

Le bureau de vote sera ouvert de **8h à 19h**.

Les Législatives :

Dimanche **11 juin** et dimanche **18 juin** 2017

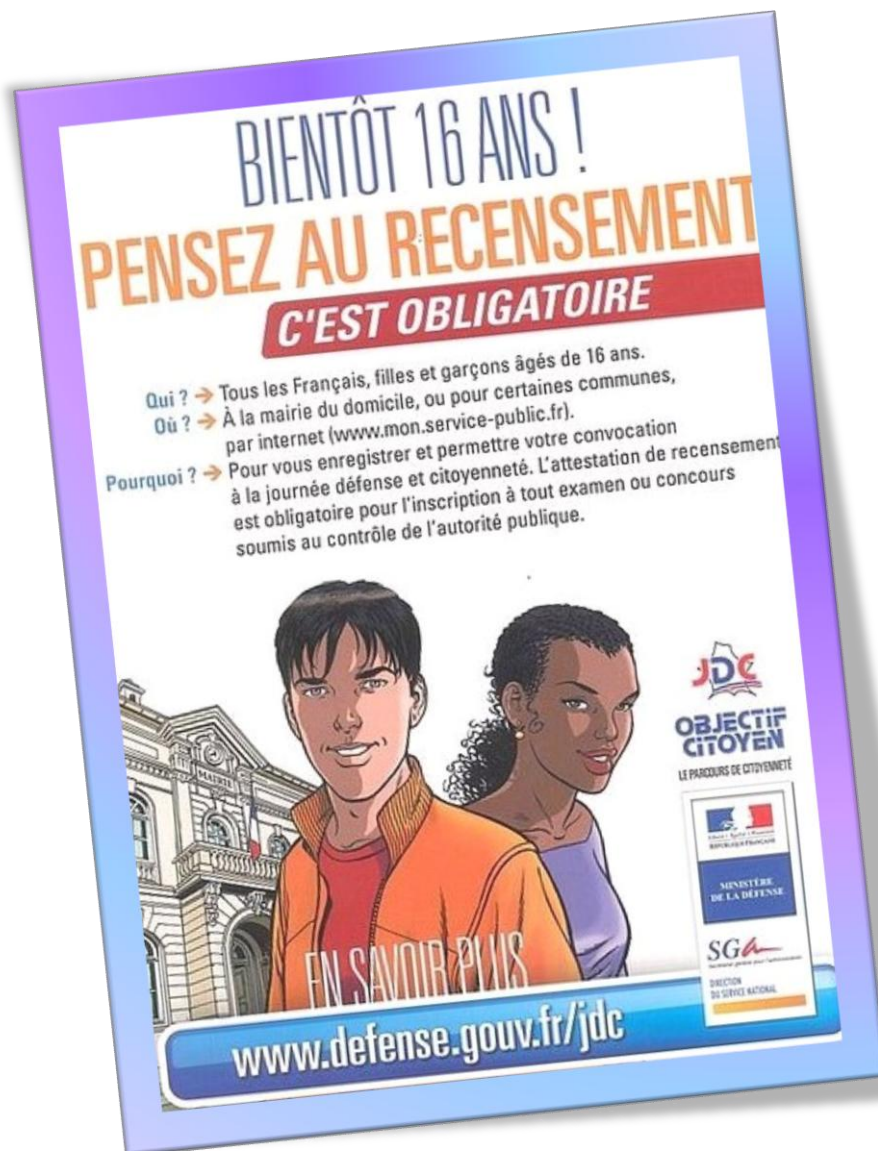
Le bureau de vote sera ouvert **à partir de 8h**.



Informations Diverses

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.
La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web <http://www.defense.gouv.fr/jdc>



Nos Joies et Nos Peines

De Novembre 2014 à Décembre 2016

Naissances, toutes nos félicitations aux parents

Léa PICHEREAU	28 novembre 2014
Romain GIRAULT	18 janvier 2015
Léandre GENEST	03 février 2015
Ewenn SUGERE	19 mars 2015
Lya GESLIN	06 juin 2015
Justine GIFFARD	20 juin 2015
Meddy GIFFARD	20 juin 2015
Alice LEMAITRE	27 juin 2015
Rayane LELERRE	12 juillet 2015
Maël DEROUET	13 juillet 2015
Malo MULLER	04 septembre 2015
Emilio ROSIER DI FEO	27 septembre 2015
Edouard MARY	24 janvier 2016
Gabriel FOUCAULT	02 juillet 2016
Alice HURAUULT	23 août 2016
Valentin ROMÉ	03 novembre 2016

Mariages, tous nos vœux de bonheur

Yvon CERTENAIS et Katalin JANS	23 mai 2015
Jérôme DESNEUX et Lydie VERGER	06 juin 2015
Benoît GIRARDEAU et Céline VEILLARD	11 juillet 2015
Christophe BEAUJARD et Charlotte HUBERT	11 juin 2016

Décès, nos sincères condoléances aux familles

Serge CLAVREUL	13 novembre 2014
Cécile BOURGOUIN veuve BOUTELOUP	16 janvier 2015
Marthe CHEMINEAU épouse CLAVREUL	19 janvier 2015
Casimir MARTINEAU	18 mars 2015
Marcel MESLET	28 mars 2015
Roger DENANCÉ	19 mai 2015
Roland BILHEUX	12 juin 2015
Charles-Antoine BLAKE	03 juillet 2015
Jean-François DEBILLE	01 août 2015
Roland HUBERT	27 août 2015
Irma ICIK	07 novembre 2015
Jean-Louis DEZALAY	14 novembre 2015
Lucienne GRANDIN veuve LERICHE	19 décembre 2015
Gilbert DUVAL	06 mars 2016
Paulette FRAUDIN épouse MARTINEAU	18 mars 2016
Paulette GAUDEMER épouse UZU	25 mai 2016
Victoriette LANDEMAINE épouse MOUSSAY	18 juin 2016
Germaine RIBAUULT épouse THUAULT	07 septembre 2016
Joseph DENANCÉ	04 novembre 2016
Madeleine FERRE	11 décembre 2016
Simone GILLOT épouse TANCHOT	23 décembre 2016
Gabrielle LE GRAND épouse LADISLAS	28 décembre 2016

Les Travaux Communaux

Le Terrain Multisports

La commune vient de mettre en service un terrain multisports, route de la Chapelle-au-Riboul, près du stade municipal de football. Il est adapté à la pratique du football, du handball, du basket-ball et du volley-ball. Libre d'accès, il est ouvert à tous.

La structure en acier a été fournie et montée par la société Kaso. Le terrassement, le sol, les allées d'accès ainsi que la piste en enrobé rouge en périphérie ont été réalisés par l'entreprise Giffard. La surface totale du terrain, est de 620 m².

Le financement a été assuré en grande partie par des subventions du Conseil régional, du Conseil départemental, des fonds parlementaires ainsi qu'une dotation de l'État (DETR).



Les Travaux Communaux

Les travaux de terrassement à l'arrière du Saint Anne

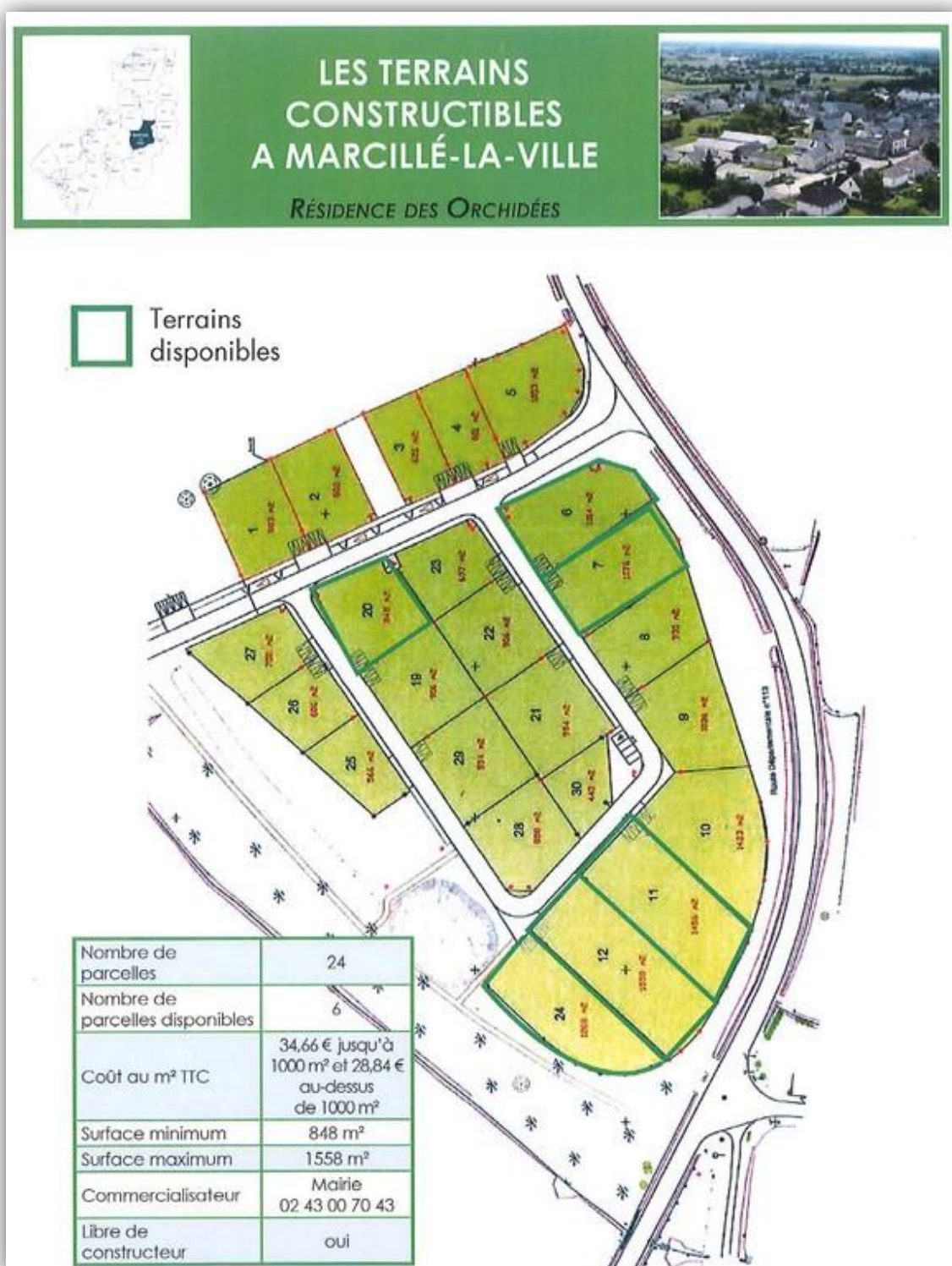


Les Travaux Communaux

Réfection de la toiture de l'église



Résidence des Orchidées



Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 02.43.00.70.43

34,66 € le m² jusqu'à 1000 m²

28,84 € le m² pour les m² au-delà de 1000 m²

Il reste 6 parcelles, libre de constructeur, surface minimum 848 m² et surface maximum 1558 m².

Informations déchetteries

Service collecte et gestion des déchets

02 43 30 21 34

dechets@mayennecommunaute.fr

<http://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/dechets/dechetteries/>

Les habitants de Mayenne communauté disposent de 5 déchetteries (Lassay, Le Ribay, Saint Fraimbault, Parigné, Martigné) et 3 points de collecte (Commer, Aron, Jublains).

Les dépôts des particuliers en déchetteries ou dans les points de collecte sont compris dans l'abonnement et ne sont donc pas comptabilisés.

Déchetterie de Parigné

✓ Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30 - 11h45 et 13h30 - 18h30

✓ Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03)

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30 - 11h45 et 13h30 - 17h30

Déchetterie de Saint-Fraimbault-de-Prières

Mardi: 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Jeudi: 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Vendredi: 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Samedi: 9h30-11h45 et 13h30-15h30

Déchetterie de Martigné sur Mayenne

Lundi : 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Mercredi : 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Samedi: 9h30-11h45 et 13h30-17h30

Déchetterie du Ribay

Lundi: 9h-12h

Mercredi: 14h-17h

Samedi: 9h-12h

Déchetterie de Lassay les Chateaux

Lundi: 14h-17h

Mercredi: 9h-12h

Vendredi: 14h-17h

Samedi: 9h-12h et 14h-17h

**Les déchetteries ferment à 15h30 les 24/12 et 31/12.
Dimanche et jours fériés, les déchetteries sont fermées.**

Points de collecte

(déchets verts, encombrants, gros cartons)

- ✓ **Commer:** ouvert le lundi de 16h à 18h (17h du 1/10 au 31/03) et samedi 13h30 à 16 (15h l'hiver)
- ✓ **Aron:** ouvert le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 15h45 à 17h30
- ✓ **Jublains:** ouvert le lundi de 16h à 18h (17h du 1/10 au 31/03), le mercredi de 9h30 (11h l'hiver) à 12h et le samedi de 14h30 à 18h (16h30 l'hiver)

Informations déchetteries

Que doit-on amener en déchetterie ?

Les piles, batteries, de manière générale tous les produits électriques doivent être déposés en déchetterie. De même que les produits contenant des matières dangereuses pour l'environnement, comme l'huile de vidange, les détergents, les solvants, les peintures, les produits de jardinage ...

- ✓ GRAVATS: déblais et autres matières inertes (pierres, terre, sable, ardoises, béton... à l'exclusion de l'amiante) issus du bricolage familial d'un volume inférieur à 1.5 m³ par jour d'ouverture.
- ✓ FERRAILLES: tout objet métallique tel que vieux vélos, landaus, jouets...
- ✓ ENCOMBRANTS: tels que le mobilier, la literie, le bois peint ou vernis....
- ✓ CARTONS: gros cartons d'emballage. Ces cartons doivent être vidés et pliés.
- ✓ DECHETS VERTS: déchets de jardin, tailles d'arbustes ou de haies, branchages, gazon, feuilles. Ces déchets doivent être déposés sans leur sac.

Dans les contenants adaptés

- ✓ Les HUILES,
- ✓ Les PILES et BATTERIES usagées,
- ✓ Les PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS et COLLES,
- ✓ Les NEONS,
- ✓ Les DEEE (téléviseurs, écrans d'ordinateurs...)

Les bennes EMMAÛS

Emmaüs 53
02.43.07.76.51
emmaus53.net

Des bennes Emmaüs sont installées dans toutes les déchetteries de Mayenne Communauté (sauf celle de Saint-Fraimbault-de-Prières). Vous pouvez y déposer vos meubles, bibelots, livres, vaisselles, cycles, électroménagers, matériel de jardinage de bricolage... en bon état. L'association leur donnera une seconde vie en les revendant.

Si vous souhaitez vous débarrasser de gros meubles ou appareils électroménagers mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer dans une déchetterie, vous pouvez contacter l'association Emmaüs 53 qui se déplacera à votre domicile.

Les déchets refusés en déchetterie ou point de collecte et les solutions

Amiante

- ✓ contacter une entreprise spécialisée.

Ordures ménagères

- ✓ dans les CSE ou bacs individuels.

Déchets agricoles (bâches...)

- ✓ collecte organisée par la chambre d'agriculture dans la Coopérative des agriculteurs de la Mayenne.

Déchets d'activités de soins (seringues, médicaments...)

- ✓ dans les pharmacies (pour connaître les contenants mis à disposition, les produits concernés et la carte répertoriant les pharmacies qui collectent ces déchets, consultez le site DASTRI).

Pneumatiques

- ✓ une collecte annuelle sera organisée à partir de 2017 dans les déchetteries de Parigné et de Lassay pour les particuliers.

Cadavres d'animaux

- ✓ s'adresser à une entreprise d'équarrissage.

Informations Compostage

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEURS

22 AVRIL 2017

Déchèterie de Parigné-sur-braye
DE 9H30 À 11H45

Déchèterie de Lassay-les-châteaux
DE 14H À 17H



Inscriptions obligatoires pour bénéficier d'un composteur auprès du service déchets de Mayenne communauté

 **MAYENNE** communauté
 **ADEME**
Agence de l'Environnement et de la Prévention des Déchets

Service Déchets de Mayenne communauté - 02 43 30 21 34
dechets@mayennecommunaute.fr

Distribution gratuite de composteurs le 22 avril 2017

A la déchetterie de Parigné-sur-Braye de 9h30 à 11h45 et à la déchetterie de Lassay-les-Châteaux de 14h à 17h.

Les inscriptions sont obligatoires, pour bénéficier d'un composteur, auprès du service déchets de Mayenne Communauté : 02 43 30 21 34 ou dechets@mayennecommunaute.fr

Informations Compostage

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation des matières organiques (pelouse, épluchures, branchages...) par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des insectes (lombrics, cloportes...) en compost.

Pourquoi composter ?

Composter permet de :

- ✓ réduire jusqu'à 30 % le poids de ses ordures ménagères résiduelles,
- ✓ éviter d'emmener ses déchets verts à la déchetterie,
- ✓ réaliser gratuitement son propre compost et fertiliser son jardin de manière naturelle,
- ✓ participer à la protection de l'environnement.

Que mettre dans le composteur ?

- ✓ les restes de cuisine (épluchures, fruits, coquilles d'œufs, filtres et marc de café...)
- ✓ les déchets de maison (serviettes en papier, papier journal)
- ✓ les résidus de jardin (branchages, feuilles, tonte, fleurs coupés...)

Attention, j'évite :

- ✓ les déchets de cuisine (reste de viande et poisson, os, jus et sauces...)
- ✓ les déchets de maison (excrément et litières d'animaux, poussières d'aspirateurs, charbon...)
- ✓ les déchets de jardin (gros branchages, liserons, résineux...)

Recette facile pour un bon compost :

- ✓ Varier les apports en déchets « secs » (petits branchages, filtre à café) et en déchets « humides » (épluchures et tonte de pelouse),
- ✓ Mélanger et aérer régulièrement en surface,
- ✓ Laisser travailler les micro-organismes puis les petits insectes,
- ✓ Après un an (variable selon la saison et le volume), recueillir le compost.

Depuis 2008, le département de la Mayenne a bien diminué la part de putrescibles dans ces ordures ménagères. En effet, elle est passée de 82kg/hab/an en 2008 à 48kg/hab/an en 2015. Mayenne Communauté est bien en dessous de cette moyenne départementale, puisqu'elle est seulement à 28kg/hab./an en 2015.

Plusieurs actions menées déjà sur le territoire de Mayenne Communauté

- ✓ organisation d'un café compost afin de relancer la dynamique autour du composteur collectif « Robert Buron »,
- ✓ mise en place de composteur collectif dans les quartiers, résidences, écoles (plus d'une dizaine sur la ville de Mayenne)
- ✓ **distribution gratuite de composteurs individuels. Cette distribution se déroule généralement à chaque printemps et est réservée aux habitants de Mayenne Communauté. Pour pouvoir en bénéficier, il faut s'inscrire à l'avance auprès du service redevance incitative (02 43 30 21 34) et réserver un composteur. Le jour de la distribution, il suffit juste de venir récupérer votre composteur au lieu indiqué (généralement à la déchetterie de Parigné et Lassay).**

Informations Utiles

Information FREDON-FGDON

LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

Depuis plus de 40 ans, le **réseau FREDON-FGDON** organise des luttes collectives contre 2 espèces de rongeurs aquatiques envahissants (RAE), le ragondin et le rat musqué.

En Pays de la Loire, c'est :

Chiffres 2015 **277 965 RAE capturés** essentiellement grâce à l'action des bénévoles piégeurs du réseau des FDGDON-GDON et des chasseurs dont 229 665 ragondins et 48 300 rats musqués.

1 904 000 RAE capturés depuis 10 ans (2005 à 2014)



Impact sur l'agriculture

- ✓ **Perte des cultures:** un ragondin consomme annuellement (hors produits souillés) 30 € de végétaux agricoles (herbe, maïs, céréales, ...). En 2015, cela représente $277\,965 \times 30 \text{ €} = \mathbf{8\,338\,950 \text{ €}}$ de pertes agricoles qui ont été épargnées.
- ✓ **Élevage :** risques sanitaires accrus sur les cheptels. Chez le ragondin, le taux de prévalence moyen en Pays de la Loire est de **50% pour la leptospirose** et de 30% pour la toxoplasmose (sans parler des autres zoonoses : grande douve du foie, ténias divers, ...). Pour les agriculteurs dont les cheptels sont en contact avec les ragondins, la leptospirose peut entraîner **15 à 30%** de perte de naissances.

Impact sur l'environnement et la biodiversité

- ✓ Gestion des milieux aquatiques couteuse.
- ✓ Disparition de l'activité agricole en zone de marais.
- ✓ Fermeture et banalisation des espaces naturels et perte de biodiversité, les espèces invasives constituant la 2^{ème} cause mondiale de perte de biodiversité selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).
- ✓ Devenir de la loutre, du castor d'Europe et du campagnol amphibie ?
- ✓ Devenir de l'exploitation touristique, des activités de baignade et de nautisme ?



Informations Utiles

Information FREDON-FDGDON

Impact sur la santé

- ✓ Les RAE sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose, la grande douve, la toxoplasmose, ainsi que des parasites tels que les ténias, ... **53 cas humains de leptospirose** ont été déclarés en 2014 dans notre région (mais déclaration non obligatoire). Avec un coût moyen de 1 000 € la journée d'hospitalisation/patient, quelles sont les conséquences réelles sur le budget de la santé ?
- ✓ Les **animaux domestiques** sont également exposés, y compris en ville où nous retrouvons de fortes populations de rongeurs également vecteurs de maladies (rats, souris, ...).



Bien que banalisée, la problématique des rongeurs aquatiques envahissants est toujours présente, encore plus à l'heure actuelle où les sources de financement évoluent (loi NOTRe, compétence GEMAPI transférée vers les communautés de communes), où leur reproduction est favorisée (réchauffement climatiques, hivers doux) ; l'organisation des actions doit se poursuivre et s'améliorer.

Une prise de conscience des enjeux et des risques réels doit s'effectuer.

Ces informations sont issues du **colloque national RAE** organisé à Fontenay-le-Comte le 16 novembre 2016

Source photos : réseau FREDON-FDGDON des Pays de la Loire.

La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toutes informations



17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE
02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr

<http://www.fdgdon53.fr/index.html>

Informations Utiles

Information FREDON-FDGDON

Lettre d'info janvier 2017

ZONES NON AGRICOLES: depuis 2011, la FDGDON rédige un Bulletin de Santé du Végétal, disponible sur Internet (site FREDON PdL, DRAAF PdL, CRA PdL) grâce à un réseau régional d'observateurs collectant des données sur les ravageurs et maladies rencontrés en espaces verts, potagers, espaces ruraux... (ex: pucerons, mildiou,...). Vous êtes intéressés ? Des formations, du matériel de piégeage et des analyses sont proposés.

CHENILLES: A l'automne 2016, la FDGDON 53 a renouvelé les aspersions de bio-insecticide, lors de luttes collectives contre les chenilles processionnaires du pin. La présence des chenilles cause des problèmes de santé publique par les risques d'urtications. Autres dommages : ceux effectués aux pins, qui se retrouvent parfois totalement défeuillés. Plantations, pins situés dans les parcs, espaces verts et jardins de particuliers peuvent être traités. Les inscriptions se font dès septembre en mairie ou à la FDGDON. Nous pouvons également effectuer un échenillage mécanique des cocons et placer des écopièges permettant d'intercepter les chenilles avant leur enfouissement dans le sol. Cependant, il faut veiller à les poser avant les processions, dès maintenant !

FRELON ASIATIQUE: La FDGDON 53 et le réseau FREDON-FDGDON des Pays de la Loire poursuivent le suivi de l'espèce et la diffusion d'informations. 2016 a vu la poursuite du Plan d'Action Collectif, auquel plusieurs collectivités ont déjà adhéré. Il permet la prise en charge partielle, voire totale, du coût de destruction des nids.

AMBROISIE: Cette plante au pollen allergisant pour l'homme est discrète et s'implante sur les terrains qui sont travaillés (cultures, terrassements...). Ces nombreuses graines peuvent germer près de 10 ans après être tombées au sol. Toujours absente de notre territoire, elle est présente en Pays de la Loire et nous la trouvons à moins de 15 Kms de notre limite départementale.

CORBEAUX (corneille et freux): Ils occasionnent dégâts aux cultures, problèmes de salubrité et impacts sur la faune sauvage. Lutter contre ces nuisibles en période hivernale est la meilleure solution : les adultes sont prélevés et ne se reproduiront pas. Comme en février 2015, la FDGDON 53 vous propose de mettre en place des actions de tirs groupés (cf. document joint) en 2016.

RAGONDIN - RAT MUSQUE: des luttes collectives vont être effectuées début 2017 dans certains bassins.. En 2016, une régulation des rongeurs aquatiques nuisibles a été effectuée par la FDGDON sur la rivière la Mayenne, à la demande du Conseil Départemental. 495 individus ont été piégés, dont 82 % de ragondins.

Pensez à vous protéger en portant des gants, car, en 2016, nous avons eu plusieurs cas de leptospirose en Mayenne.

TAUPE: Pour lutter contre les taupes, nous proposons deux méthodes : le PH3 (gaz) ou la lutte mécanique (piège). Par son statut réglementé d'Organisme Nuisible aux végétaux (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttes collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place avec un arrêté municipal et une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre, en mairie ou à la FDGDON. Nous pouvons également vous former à la pose de pièges, renseignez-vous.

RONGEURS D'HABITATIONS: N'attendez pas que les niveaux de populations remontent car vous serez vite envahi. Toute une gamme de produits est à votre disposition à la FDGDON (voir tarifs), lors des luttes collectives printanières et automnales.



Informations Utiles

Construire, rénover, isoler, ventiler, chauffer ...

Un numéro UNIQUE pour joindre un conseiller Espace Info Energie en Mayenne



Depuis plusieurs années, les permanences Espace Info Énergie se sont démultipliées sur le territoire afin d'être au plus proche : Mayenne, Laval, Evron, Château-Gontier et maintenant Craon, Cossé-le-Vivien, Meslay-Du-Maine ...

Afin de simplifier la prise de contact et de rendez-vous tout au long de la semaine, voici un numéro à retenir pour obtenir des conseils sur l'énergie, la maîtrise de l'énergie dans votre habitat :

*Tous les jours de la semaine
de 9h à 12h et 14h à 17h*

Ouvert à tout public et tout niveau de ressources

Des exemples de questions auxquelles nous pouvons apporter des réponses gratuitement et en toute impartialité :

Comment construire ou rénover économe ?

Quel type de chauffage utiliser ?

Comment bien isoler ma maison ?

Simple flux ou double flux ?

Ballon thermodynamique ou solaire thermique ?

Linky, quels sont les risques et avantages ?

Comment choisir les artisans pour répondre à mes attentes ?

Quelles sont les aides financières ?



Plus d'information:

<http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/pages/qui-sommes-nous/les-eie-de-la-region/haute-et-sud-mayenne.php>

ou

http://www.synergies53.fr/maitrise_energetique_nos-missions_conseil-aux-particuliers.phtml



Informations Utiles

Information Mayenne Communauté



Mayenne Communauté Demain : une vision partagée du développement du territoire

Mayenne Communauté s'est engagée en 2016 dans un projet majeur : la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce PLUi devra être complémentaire et compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sera révisé dans le même temps. Ce travail permet de définir les orientations pour l'avenir du territoire afin de répondre aux enjeux d'un développement économique, touristique et démographique compatible avec la préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

Deux documents réglementaires, soumis à la consultation des habitants, pour aménager et développer le territoire :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- ✓ Ce document stratégique est l'expression d'un projet de territoire à l'horizon de 15 ans environ, issu d'une volonté partagée par les 33 communes ;
- ✓ Il sert de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles du territoire (économie, logement, urbanisme, etc.), en fixant de grandes orientations : Combien voulons-nous/pouvons-nous accueillir d'habitants ? Quelle stratégie pour le commerce ? Etc.
- ✓ Il assure la mise en cohérence avec les politiques publiques définies à différentes échelles (nationale et régionale) ;
- ✓ Le SCoT de l'ex CCPM a été réalisé il y a 10 ans à l'échelle de 19 communes. Avec le passage à 33 communes en janvier 2016, la révision du SCoT est nécessaire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- ✓ Il précise de manière opérationnelle la stratégie du SCoT.
- ✓ Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol à travers une gestion partagée et solidaire du territoire ;
- ✓ Il encadre les futurs permis de construire des 33 communes, à la parcelle, avec des règles quantitatives et qualitatives ;
- ✓ Il prend en compte la réalité du terrain et les spécificités communales, leur identité et caractéristiques : paysages, formes bâties, contraintes, potentiels... ;

Les études complémentaires, à réaliser : agriculture, commerce, biodiversité, habitat et zones humides

Des études complémentaires viennent alimenter l'élaboration du SCoT et du PLUi : le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'étude sur le commerce, l'inventaire des zones humides, le diagnostic agricole et l'étude sur la biodiversité.

La chambre d'agriculture réalisera un diagnostic qui permettra, d'une part, d'avoir une connaissance globale de l'activité agricole à l'échelle de MC et à celle des communes, et d'autre part, de pouvoir dégager et hiérarchiser les enjeux de l'agriculture autour des parties urbanisées.

Pour mener à bien cette étude, un référent communal a été désigné par le conseil municipal. Après des réunions de travail qui se dérouleront dans chacune des communes, entre décembre 2016 et février 2017, l'étude sera mise à disposition, pour consultation, dans les mairies à partir d'avril 2017.

Informations Utiles

Information Mayenne Communauté

Aussi, un inventaire des zones humides sera fait au 1^{er} semestre 2017, par le bureau d'études Aquascop, sur les communes de l'ex CCHL et St Georges Buttavent (cette étude ayant déjà été réalisée en 2012 sur l'ex CCPM). En 2017, deux séries de réunions publiques sont prévues : en février (présentation de la démarche avant l'inventaire) et juin (à l'issue de la phase terrain).

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur l'élaboration de ces études et documents et suivre leur évolution, rendez-vous sur www.mayennecommunaute.fr, rubrique « Mayenne Communauté Demain ».

Mayenne Communauté Demain, participez !

En complément des expositions et réunions publiques, 6 outils de concertation sont à disposition des habitants du territoire de Mayenne Communauté pour participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes.

Carte collaborative

Dates de la consultation?

Octobre 2016 - Décembre 2018

Accès?

www.mayennecommunaute.fr, rubrique « Mayenne Communauté Demain »

La carte collaborative vous permet de donner votre avis sur des lieux, bâtiments ou aménagements du territoire. Pour contribuer, il vous suffit de pointer, sur la carte, des espaces auxquels vous souhaitez apporter un avis ou une proposition. Les contributions sont classées par thématiques : Développement économique et aménagement commercial; Habitat ; Transports ; Agriculture ; Énergie; Équipement ; Patrimoine naturel et bâti ; Espaces publics.

Questionnaire

Dates de la consultation?

Octobre 2016 - Décembre 2018

Accès?

www.mayennecommunaute.fr, rubrique « Mayenne Communauté Demain » et dans toutes les mairies.

Le questionnaire est accessible en ligne ou disponible en version papier dans les mairies. Ce questionnaire a pour objectif de nous transmettre votre vision, vos ressentis du territoire de Mayenne Communauté afin de définir les enjeux de demain.

Contributions photo

Dates de la consultation?

Octobre 2016 - Mai 2017

Accès?

www.mayennecommunaute.fr, rubrique « Mayenne Communauté Demain »

« Quel regard portez-vous sur Mayenne Communauté ? ». À vos appareils photos pour mettre en avant les lieux qui pour vous représentent des enjeux pour le territoire de demain. Les photographies devront s'inscrire dans les mêmes thématiques que celles de la carte collaborative. Les photos pourront être accompagnées de commentaires (positifs ou négatifs et de propositions de projets). À l'issue de cette phase de contributions photo, des lots surprise seront remis.

Informations Utiles

Information Mayenne Communauté

Registres d'observations

Dates de la consultation?

Octobre 2016 - juillet 2019

Accès?

Dans toutes les mairies et l'Hôtel de communauté.

Les registres d'observations permettent de garder une trace du projet d'élaboration du PLUi et du SCoT. Un cahier (une partie pour chaque document) est mis à votre disposition dans les mairies des 33 communes de Mayenne Communauté, pendant toute la durée du projet. Tous les avis et propositions sont les bienvenus, qu'ils concernent des demandes générales ou individuelles. Vos coordonnées seront requises afin que des réponses puissent ensuite vous être apportées.

Enquête publique

Date prévisionnelle de la consultation?

SCoT: septembre-octobre 2018

PLUi: juin-juillet 2019

Accès?

Dans toutes les mairies et l'Hôtel de communauté.

Une fois le SCoT et le PLUi finalisés, une nouvelle phase de consultation débute. Pendant un mois, les documents seront à disposition dans les mairies des 33 communes de Mayenne Communauté afin que vous puissiez les consulter et y apporter vos remarques. Le commissaire enquêteur transmettra ensuite ces observations à Mayenne Communauté qui effectuera des ajustements en fonction.

L'élaboration de ces deux documents d'urbanisme se développe en quatre temps forts pour chacun d'entre eux : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les documents réglementaires (pour le SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), pour le PLUi, le plan de zonage et règlement) et la phase administrative (enquêtes publiques notamment).

Tout au long du projet, des animations et expositions seront organisées lors de différentes manifestations sur le territoire (Salon de l'habitat, Entrelacés...). Les outils de concertation y seront mis à disposition des visiteurs.

Mayenne Communauté Demain

Participez au projet de territoire !

<div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <p>Carte collaborative</p> <p>Donnez votre avis (positif ou négatif) sur des lieux ou bâtiments et proposez des aménagements du territoire.</p>	<div style="background-color: #8bc34a; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <p>Contributions photo</p> <p>À vos appareils pour mettre en avant les lieux qui pour vous représentent les enjeux du territoire de demain.</p>
<div style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <p>Groupe citoyens</p> <p>Intégrez le groupe citoyens pour contribuer aux étapes du projet Mayenne Communauté Demain.</p>	<div style="background-color: #ff9800; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <p>Questionnaire</p> <p>Transmettez-nous en 10 min votre vision, vos ressentis du territoire de Mayenne Communauté.</p>
<div style="background-color: #ffeb3b; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <p>Registres d'observations</p> <p>Exprimez votre avis sur le projet ou inscrivez des propositions (individuelles ou générales).</p>	<p>Ces outils de consultation sont accessibles dans votre mairie (registres d'observations et questionnaire) ou sur www.mayennecommunaute.fr (carte, photos, questionnaire et groupe citoyen)</p>

Les Associations

ADMR DE JUBLAINS – GRAZAY – MARCILLÉ LA VILLE

(Subvention : 2253 €)

6, impasse romaine 53160 JUBLAINS

Internet : www.fede53.admr.org

Association loi 1901 titulaire de l'Agrément Qualité délivré par la Préfecture de la Mayenne

Présidente : Jeanne FOUBERT

Pour tous renseignements : Tel : **02 43 04 73 41** ou email : jublains.admr53@orange.fr

Ouverture au public :

- ⇒ Lundi de 14h00 à 17h30
- ⇒ Mercredi de 14h00 à 17h00
- ⇒ Vendredi de 9h00 à 11h30

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut !

- ⇒ Confiez-nous votre maison en toute tranquillité, pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !
- ⇒ Les petits travaux de jardinage et de bricolage.
- ⇒ La garde d'enfants à domicile.
- ⇒ L'Autonomie des personnes accidentées, âgées ...

L'ADMR vous accompagne dans une éthique de bien-traitance :

- ⇒ Dans les actes de la vie quotidienne : ménage, entretien du linge, préparation des repas,
- ⇒ Dans les actes essentiels : aide au lever, au coucher, à la toilette, à la prise des repas,
- ⇒ Pour un accompagnement à la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties,

(50% de réduction ou crédit d'impôt / CESH Chèque Emploi Service Universel préfinancé accepté)

Pour la commune de Marcillé la Ville, votre référente: Isabelle LAUNAY

Toute personne souhaitant devenir bénévole au sein de l'association sera la bienvenue, nous en manquons sur Marcillé !



Les Associations

LE COMITÉ DES FÊTES

(Subvention : 1525 € + Feu d'artifice : 1500 €)

Présidente : Nicole PRIOUL

Tel : 02.43.00.70.58

Email : nicole.prioul1306@orange.fr

Le comité se compose de 17 membres, qui ont la tâche d'animer notre commune. Le carnaval 2016 en a été la preuve, merci encore à tous les habitants de la commune qui y ont participé. Pour 2018 nous réfléchissons à une animation qui regroupe et fasse participer les différents quartiers comme cela était pour la fête des chars.



En 2017, les dates à retenir:

- ⇒ **16 avril 2017** le ramassage des œufs de pâques pour les enfants de la commune.
- ⇒ **22 et 23 avril 2017** la Fête communale:
 - samedi 22 au soir spectacle gratuit avec l'humoriste Cabochard,
 - dimanche 23 avril entrecôte frites le dimanche midi animé par le magicien Stan Vitko, qui se reproduira le soir (spectacle gratuit) fête foraine, feu d'artifice (programme du weekend pas complètement défini).
- ⇒ **28 octobre 2017**: Soirée jarret frites.
- ⇒ **31 décembre 2017**: Soirée de la St Sylvestre.

Vous êtes dynamiques, vous avez un peu de temps à consacrer, venez nous rejoindre !

Le chapiteau reste à votre disposition pour vos différentes manifestations (Amis, famille, repas de quartier...)

Contactez Mr Laurent Girault **au 02 43 03 57 64** ou **06 75 50 07 64**

(14,00 m x 4,75 m = 66.50 m² environ pour 80 personnes)

- ⇒ Fêtes de quartier de Marcillé et associations de la commune **Gratuit**
- ⇒ Habitants de Marcillé la Ville **70.00 €**
- ⇒ Associations et privés hors commune de Marcillé la Ville **100.00 €** (avec une caution de 200.00 €)



Les Associations

ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE

(Subvention 750 €)

Présidente : Aurélie GENETE

Tel : 06.88.76.25.50

Email : aurelie.genete@hotmail.fr



Pour la saison 2016 - 2017, 36 enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans se sont inscrits. L'activité (danse, jeux corporels et mimes) est assurée par Marie-Laure MEIGNAN tous les mardis (sauf vacances scolaire) de 17h30 à 20h et est répartie sur 3 groupes de 45 minutes pour les 2 premiers et d'1 heure pour le dernier. L'inscription a lieu en septembre. La cotisation annuelle de 90€ peut être réglée en une ou plusieurs fois (encaissement à chaque fin de trimestre).

Les différentes chorégraphies préparées

par les 3 groupes sont présentées lors d'un gala de fin d'année qui aura lieu le **vendredi 23 juin 2017**. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les membres du bureau :

- ⇒ Aurélie GÉNÉTÉ, Présidente (06.88.76.25.50)
- ⇒ Linda GARRY, Secrétaire (06.32.40.84.18)
- ⇒ Nelly GUIHÉRY, Secrétaire Adjointe (06.52.04.53.78)
- ⇒ Nadine SADON, Trésorière (02.43.32.03.10)



Les Associations

ENTENTE SPORTIVE MARCILLÉ LA VILLE

(Subvention 1525 €)

Président : Jean-Michel TROU

Tel : 02.43.04.84.14

Email : trou.jeanmichel@orange.fr

Vous trouverez ci dessous la photo de l'équipe sénior B crée cette année grâce à l'arrivée de nombreux joueurs. Elle se situe actuellement 3e de son groupe de 5e division. Et nous cherchons plus de nouveau joueur pour l'an prochain.

L'équipe première se classe actuellement à la 4ème place de son groupe de 3ème division avec un match en retard.

Les Animations:

- ⇒ La **soirée annuelle du club de foot** aura lieu à la salle de Marcillé la ville le **samedi 24 Mars**. Il reste de la place pour ceux qui veulent s'inscrire. Contactez Jean-Michel Trou.
- ⇒ Le **24 juin** le club organise son traditionnel **tournoi inter quartier** ouvert à tous les habitants de Marcillé La Ville, La Chapelle au Riboul, Grazay et Aron. Le matin est consacré au jeunes (catégorie U7 à U15) et l'après midi aux séniors. Inscription gratuite, sur place le jour du tournoi. Restauration et Buvette sur place.



Les Associations

U.S. CHAMPÉON-MARCILLÉ (Tennis de Table)

(Subvention : 650 €)

Président : Yves GARREAU

Tel : 02.43.00.70.47

Email : toinou.fontaine@gmail.com

Le championnat se déroule le vendredi soir vers 21h. Des entraînements gratuits se déroulent les mardis soir pour les licenciés et les non licenciés.

Toutes personnes désireuses de nous rejoindre seront les bienvenues.



ASSOCIATION DE PÊCHE

Président : Léon BOUDONNET

Tel : 02.43.00.01.39

Email : leonfrancoiseb@orange.fr



RS2M (Rollers)

(Subvention : 200 €)

Président : Eric ROBIN

Tel : 02.43.69.85.34

Email : 2e.robin@wanadoo.fr



LE CLUB DE L'AMITIÉ

(Subvention : 980 €)

Président : Georges MORTIER

Tel : 02.43.00.49.55

Calendrier des Festivités

- ⇒ **Tous les jeudis** : jeux de carte
- ⇒ **Vendredi 31 mars** : Repas de printemps à Chantrigné à 12h
- ⇒ **Samedi 27 mai** : Concours de belote (ouvert à tous, contacter Georges Mortier)
- ⇒ **Jeudi 15 juin** : Pique-nique à la Salle des Associations
- ⇒ **Samedi 30 septembre** : Pot au Feu
- ⇒ **Jeudi 14 décembre** : Bûche de Noël
- ⇒ Spectacle de fin d'année : date non connue à ce jour



Les Associations

AMICALE ANCIENS A.F.N.

(Subvention : 260 €)

Président : Alphonse MEZANGE

Tel : 02.43.00.70.05

Tous les ans, nous commémorens l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, de la 2^{ème} guerre mondiale et la guerre d'Algérie (1954 / 1962). La mémoire doit exister même s'il n'existe plus aucun « poilu ».



LES AMIS DE SAINTE ANNE

(Subvention : 650 €)

Président : Rémi BRISARD

Tel : 02.43.03.99.21

Email : remi.brisard@wanadoo.fr



L'association « Les Amis de Sainte Anne » organise chaque année, en juillet, la fête de Sainte Anne. Un repas champêtre sous barnums (sur réservations) et diverses expositions vous attendent, après une messe donnée en l'église Ste Anne, ouverte pour l'occasion. Chaque année, c'est près de 400 repas servis.

L'association organise également un vide jardin en septembre avec buvette, casse-croute, saucisses, crêpes... Venez nombreux !

Les recettes de ces manifestations permettent de restaurer et entretenir l'église de Sainte Anne qui, sans cela, aurait déjà disparu.



Les Associations

LES MOINEAUX DE LA CHARMILLE

(Subvention : 100 €)

Président : Gwenaëlle GENEST

Tel : 06.43.48.34.87

Email : sebastien-genest @orange.fr

L'association des moineaux de la charmille commence les répétitions début octobre tous les vendredis.

Les représentations sont au mois de janvier. Pour 2018, se sera le 14, 20, 21, et 27 janvier. Nous ferons notre **assemblée générale le vendredi 9 juin** et seront ravis d'accueillir de nouveaux jeunes pour monter une nouvelle pièce. Effectivement cette année il n'y avait pas de pièce de jeune mais nous souhaitons recruter pour remettre une pièce pour les jeunes à partir de 13 ans. Actuellement, la troupe compte 13



acteurs et 7 bénévoles.

Si des personnes sont intéressées pour faire partie de l'association pour aider à la buvette, au montage... elles sont les bienvenues.

Pour tout renseignement, contactez Gwenaëlle GENEST.



Les Associations

MARCILLÉ BEACH : LE FOYER DES JEUNES

(Subvention : 450 €)

Président : Serge Blin

Tel : 06.83.08.50.15

Email : splm.blin@orange.fr

Le foyer des jeunes comporte des jeunes âgés de 10 à 16 ans. Il est situé dans le prolongement des bâtiments de la bibliothèque et de l'accueil de loisirs. Une cotisation de 5 euros par an, ainsi que la signature du règlement intérieur sont obligatoires pour fréquenter le foyer.

Il est accessible sur les vacances scolaires, le mercredi et en soirée suivant les projets des jeunes. La clef est à demander auprès de Séverine Brindeau (Directrice de l'accueil de loisirs).

Après une belle implication des jeunes pour la soirée du 25 Février 2017, il en ressorts un joli petit butin qui permettra d'organiser de superbes sorties pour nos 50 Ados.

Rendez-vous le **24 Février 2018** pour notre prochaine Soirée.



Les Associations

MARCILLÉ DONNE DU SOUFFLE

(Subvention : 300 €)

Président : Nicolas GENEST

Tel : 02.43.01.73.48

Email : nicolasgenest@orange.fr

L'association Marcillé Donne Du Souffle refait le bureau au mars, les virades auront lieu le weekend du 22 au 24 septembre 2017, elles se passeront comme d'habitude.

Nous avons pu remettre un chèque de 5600 euros à vaincre la mucoviscidose et l'association remercie tous les habitants de Marcillé pour leur participation.



APEL MARCILLÉ LA VILLE (Ecole Privée)

(Subvention : 8,50 € par élève)

Président : Florence MEZANGE

Tel : 02.43.08.24.46

Email : florence.mezange@sfr.fr

La fermeture de l'école privée en juillet entrainera la dissolution de l'association.



Les Associations

APEEP HENRI MATISSE ÉCOLE PUBLIQUE

(Subvention : 8,50 € par élève)

Président : Damien BORDEAU

Tel : 02.43.04.92.09

Email : bordeaudamien@gmail.com

L'association participe au financement de différents projets scolaires.

Elle organise un loto à l'automne.



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

(Subvention 550 €)

Présidente : Amélie BORDEAU

Tel : 06.79.44.54.30

Email : amelie-dam@hotmail.com

Les cours de Gymnastique sont assurés par Marie-Laure MEIGNAN qui propose de la gym, de la danse, de l'aérobic et du step. Ils ont lieu le jeudi de 20h30 à 21h30. La cotisation est de 45 €.



Voyageurs
Colis

TAXI Malades assis
Visites Soins

Robert GINESTE

06 07 09 87 57
TOUTES DISTANCES

33, rue de Normandie - 53440 MARCILLE - LA - VILLE

G. et F. Taleis
Boulangerie - Pâtisserie
53440 MARCILLÉ LA VILLE
02 43 00 70 25

MENUISERIE - EBÉNISTERIE
CUISINES · MEUBLES
ESCALIERS · PORTES · FENÊTRES
PORTAILS · PLACOPLÂTRE etc...

SAVARY J-P.

"Vaujuas" / 53440 MARCILLE LA VILLE
02 43 00 77 06

LA COIFFEUSE
Coiffure à domicile
collectivités

Sylvie
06.47.62.56.53
sylvielacoffeuse@orange.fr

N° ORBIT 134 073 804 00017

COIFFURE MIXTE
CUT HAIR
Nocturne le vendredi

9, lotissement des hirondelles
53440 MARCILLE LA VILLE **02 43 00 42 25**
Ouvert le lundi - Fermé le mercredi

Domicil'Coupe
Christèle

Tél./Fax **02 43 03 58 90**

06
71
20
64
09

Limero
l'Escargot Mayennais

JE SUIS NOUVEAU
DANS LE NORD
MAYENNE, VENEZ
ME VOIR !!!

L'Aventura
53440 Marcillé la Ville
02.43.08.56.68

ERMO member of
BEYOND PRODUCTIVITY **INGlass**

PLAQUISTE

Thierry
GUTHERY

NEUF & RENOVATION

Aménagement de combles
Isolation - Placo
Electricité
Sanitaire

02 43 04 37 27

La Daujardière
53440 MARCILLE LA VILLE
06.79.36.20.34

MAYEN'PIZZA
CHEZ GABY

06.68.43.25.67

SARL **BONNEAU SYLVAIN**
BS Peinture Bâtiment

Façade-Isolation
Revêtement de sol
Décoration intérieure
Parquet flottant

02 43 00 74 15
53440 MARCILLÉ LA VILLE

Idip

ETUDE DEVELOPPEMENT INJECTION PLASTIQUE

Zone Artisanale
53440 Marcillé la Ville
02.43.00.90.89 - Fax 02.43.00.72.50

PEINTURE - RAVALEMENTS
REVÊTEMENTS SECS ET HUMIDES - Décoration - Neuf et Restauration

Yves GARREAU
3, Lot des Hirondelles
53440 MARCILLE LA VILLE
Tél./Fax 02 43 00 70 47

SARL GIFFARD TA & TP
TRAVAUX AGRICOLES & TRAVAUX PUBLICS
« La Loge » 53 440 MARCILLE-LA-VILLE
Tél. : 02 43 00 76 32 - Fax : 02 43 00 70 93
Siret : 37800896500022
giffard.marcille@orange.fr

BAR TABAC PRESSE ALIMENTATION JEU À GRATER

LE SAINT ANNE

26, rue de Normandie
53440 Marcillé la Ville

Tél. 02 43 00 70 42